

Verneuil-sur-Seine, le 12 mai 2018



**ADIV-Environnement**  
Siège : 3, chemin des Poirets  
78480 Verneuil-sur-Seine  
adiv.environnement@gmail.com  
www.adiv-environnement.org

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental  
Conseil Départemental des Yvelines  
Hôtel du Département  
2, place André Mignot  
78012 Versailles Cedex

Objet : Projet de déviation de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Monsieur le Président,

Il y a 13 ans, le 25 avril 2005, le Préfet des Yvelines signait la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RD154 sur les communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Hormis la construction d'un giratoire au niveau de la RD59, la construction de cette déviation n'a pas été possible.

Rappelons les objectifs de cette déviation, tels qu'ils sont indiqués sur le site internet du Département :

- *Réduire le trafic de transit en centre-ville : la déviation va permettre de délester les centres villes du trafic de transit qui génère aujourd'hui des ralentissements, de l'insécurité et des nuisances pour les habitants.*
- *Réduire le nombre d'accidents.*
- *Créer de nouvelles dessertes pour piétons et cycles.*

En ce qui concerne le dernier point, la construction de pistes cyclables étant obligatoire le long des nouvelles routes, l'argument ne manque pas de sel ; c'est effectivement une solution que de construire des routes pour augmenter le kilométrage de pistes cyclables dans le département mais cela ne nous semble pas être la meilleure solution. Remarquons simplement que les 30 millions prévus par vos services pour la construction de la déviation représentent environ cent fois le budget annuel prévu pour les pistes cyclables dans le département.

En ce qui concerne le nombre d'accidents, les données en accès libre (open data) nous permettent maintenant de montrer que la RD154 n'est pas particulièrement accidentogène dans les traversées de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet. D'ailleurs, sur les quatre accidents mortels à déplorer sur ces deux communes ces dernières années, aucun ne s'est produit sur la RD154. Quand bien même, cette traversée vous paraîtrait trop dangereuse, il vous appartient bien, en liaison avec les services de la Préfecture d'y remédier par des ralentisseurs et tout dispositif permettant de diminuer la vitesse et d'assurer la sécurité des piétons, pour un coût nettement inférieur au montant prévu pour la construction de la déviation. Sécuriser les voies existantes gérées par le Département serait plus nécessaire pour l'amélioration de la sécurité de tous.

Enfin, au sujet des nuisances liées au trafic, nous voudrions vous rappeler les faits suivants :

Opposée à cette déviation car elle porterait atteinte au Bois de Verneuil et à la Plaine de Vernouillet, notre association a porté des recours d'abord au tribunal administratif, puis au Conseil d'Etat et enfin au niveau européen. Pour des raisons qui lui appartiennent, le Département a choisi à l'époque de faire passer cette déviation sur les habitations de deux familles de gens du voyage et il vous est maintenant compliqué de trouver une solution pour reloger ces familles.

Tout cela a retardé et retardera encore la construction de cet ouvrage dont la mise en service ne pourrait se faire au mieux qu'en 2021/2022. En attendant, la circulation dans Verneuil-sur-Seine et Vernouillet n'a pas présenté d'évolutions notables ces dernières années : la catastrophe pour les habitants et les automobilistes annoncée dans le dossier mis à l'enquête en 2005 ne s'est pas produite et ne se produira probablement jamais. De plus, le nombre de poids lourds reste très faible et ils sont principalement destinés à la desserte locale (bus, éboueurs, etc.).

Transposons-nous en 2024, soit deux ou trois ans après la mise en service éventuelle de cette déviation :

- En 2024, le projet EOLE sera mis en service, le télétravail sera plus fréquent et les modes de déplacement actifs ou de faible puissance électrique (VAE, scooters électriques, etc.) seront plus utilisés.
- En 2024, les voitures électriques seront vendues au même prix que les voitures à moteur thermique et les voitures immatriculées en France, dont beaucoup construites dans les Yvelines, seront en majorité électriques ou hybrides (en France, en 2017, près de 5% des immatriculations concernaient des véhicules électriques ou hybrides contre déjà plus de 50% en Norvège).
- En 2024, un grand nombre de villes restreindront fortement ou interdiront l'entrée des véhicules à moteur thermique sur tout ou partie de leur territoire.

Vous l'avez compris, deux ans après la mise en service de la déviation de la RD154, la circulation automobile serait plus faible, progressivement moins bruyante et moins polluante dans l'artère principale qui traverse Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Bien entendu, tous les véhicules thermiques ne disparaîtront pas du jour au lendemain mais les premiers effets du réchauffement climatique vont, de par la prise de conscience de la population, accélérer le rythme de cette mutation dans les transports.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, nous vous demandons de voir plus loin et de passer à l'étape suivante de la mobilité ; nous demandons de reconsidérer votre position et d'annuler ce projet ; construire la déviation de la RD154 resterait à notre avis une erreur.

En attendant de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Bernard Destombes  
Président de l'association ADIV-Environnement  
Secrétaire de FNE-Yvelines

Copies :

Monsieur le Maire de Verneuil-sur-Seine

Monsieur le Maire de Vernouillet

**ADIV-Environnement**

3, chemin des Poirêts 78480 Verneuil-sur-Seine.  
adiv.environnement@gmail.com    www.adiv-environnementl.org